

Pour une école obligatoire porteuse d'avenir : moins de bureaucratie, plus d'enseignement

Postulat / Interpellation

Texte

Le Conseil d'Etat est chargé de rédiger un rapport qui :

1. Examine l'évolution de la charge bureaucratique des enseignants au cours des 20 dernières années. La question centrale est de savoir quelle part du quotidien professionnel du personnel enseignant est ou a été consacrée à l'enseignement et quelle part est ou a été consacrée aux tâches administratives. Lorsqu'une augmentation de la charge bureaucratique est constatée, le rapport en indique les raisons.
2. Présente des mesures concrètes pour minimiser la charge bureaucratique du corps enseignant et des écoles. Le rapport propose des modifications législatives concrètes pour atteindre cet objectif.

Justification

Le manque d'enseignants est un problème dans de nombreuses écoles, y compris dans le canton X. Dans le but de faire face à la pénurie d'enseignants, différentes adaptations sont nécessaires. Un point important est la réduction de la bureaucratie pour les enseignants. L'étude de l'association des enseignants de Bâle-Campagne (LVB) interroge plus de 1'000 enseignants sur la situation à l'école obligatoire. Plus de 90% des participants indiquent qu'en raison du travail administratif, ils ont peu de temps à consacrer à leur activité principale : l'enseignement. La charge bureaucratique des enseignants doit être réduite au minimum afin qu'ils puissent se consacrer à la tâche importante qu'est l'enseignement. La préparation et le suivi des cours font partie des compétences clés, et non pas la charge administrative.